



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi — que le Département Urbanisme est saisi — que le Gouvernement est saisi — d'une demande de:

~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Valentin et Mme Anna-Christin Lindenlauf demeurant à 52066 Aix-La-Chapelle, Turpinstraße, 116

Le terrain concerné est situé à 4711 Walhorn, Rue de Kettenis, 89 et cadastré Div II Sect D N° 290D et 290G

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation avec terrasse et piscine et présente les caractéristiques suivantes :

D.IV.9 : A l'exclusion des zones naturelles, des zones de parc et des périmètres de point de vue remarquable, un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 y relatif peut être octroyé dans une zone du plan de secteur qui n'est pas compatible avec l'objet de la demande pour autant que :

1° le terrain soit situé entre deux habitations construites avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou entre une habitation construite avant l'entrée en vigueur du plan de secteur et une habitation construite en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural et distantes l'une de l'autre de maximum 100 mètres ;

2° ce terrain et ces habitations soient situées à front et de même côté d'une voirie publique suffisamment équipée en eau, électricité et égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;

3° les constructions, transformations, agrandissements ou reconstructions ne compromettent pas l'aménagement de la zone.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article – D.IV.40 – R.IV.40-1 – D.VIII.13 – du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête publique à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 19h.

- le 03/09/2026 jusqu'à 20 heures;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Hompesch téléphone : 087/89 80 57 mail : manuela.hompesch@lontzen.be.

L'enquête publique est ouverte le 26/08/2026 et clôturée le 09/09/2026

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

- remises à Mme Hompesch dont le bureau se trouve rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : 3685 Lindenlauf

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Hompesch ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen, le 09/09/2026 à 11h.

Lontzen, le 19/08/2026

Le Directeur général,
M. STANER

Par le Collège :



Le Bourgmestre,
P. THEVISSSEN